Alphonse BONI

(1909-1989)

Alphonse Boni, que nous venons de perdre, était un de ces hommes qui provoquent l'admiration et suscitent l'affection. C'est pourquoi nous sommes tous profondément bouleversés par sa disparition. Puissent ces quelques lignes traduire fidèlement ce que furent sa vie et son œuvre.

Il est né en Côte d'Ivoire le 22 décembre 1909. Son père, Tanoh Ehouman, qui exerçait les fonctions de chef de canton, et sa mère Akissidah l'envoyèrent faire ses études en France. Il accomplit son cycle secondaire à Angoulême au Collège Saint-Paul. Puis ce fut la Faculté de droit de Toulouse. A cette époque la chaire de droit criminel et de science pénitentiaire avait pour titulaire Joseph Magnol. C'était un des rares pénalistes intéressé par la criminologie. Il est hors de doute que l'influence de ce maître a joué un rôle dans l'orientation future d'Alphonse Boni.

Docteur en droit, attaché au parquet général de Toulouse, il épousa en 1937 Mademoiselle Rose-Marie Galou. Il l'avait connue à la Faculté et elle appartenait à une famille fort distinguée de la région. Commence alors sa carrière de magistrat d'outre-mer : il occupe divers postes de juge, substitut, procureur en Afrique, est détaché au Ministère de la France d'outre-mer. En 1958, il est procureur de 1re classe à Brazzaville.

Lors de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, le Président Houphouet-Boigny l'appelle et le voici Ministre de la Justice en 1959. Quatre ans plus tard, il accède au poste prestigieux de Président de la Cour suprême. Au total, une grande carrière, marquée aussi par le titre français de procureur général honoraire et des décorations brillantes.

Alphonse Boni aurait pu se contenter d'être arrivé au sommet des honneurs. Son grand mérite est aussi d'avoir voulu réaliser une œuvre scientifique, sur laquelle il convient maintenant de s'arrêter.

En 1962, Alphonse Boni devient membre de la Société internationale de Criminologie. L'année suivante, il est nommé délégué national en Côte d'Ivoire et publie dans nos *Annales* une excellente étude sur «*La mise en pratique des lois dans les pays en voie de développement*» (pp. 88 à 100). En 1964, il organise et dirige le XVIe Cours international d'Abidjan, dont les travaux sont publiés deux ans après, par la Librairie générale de droit et de jurisprudence, sous le titre «*La criminalité et sa prévention en Afrique*». Et, en juillet 1969 la Chronique sociale de France publie sa remarquable étude «*La criminalité dans une ville d'Afrique Noire : Abidjan*» (pp. 53-63).

https://doi.org/10.1017/S0003445290008819 Published online by Cambridge University Press

Son dévouement à la criminologie ne s'est jamais démenti par la suite : membre de notre Conseil de Direction, il nous a fait bénéficier de sa grande expérience. Et l'on peut dire, qu'il a suscité un mouvement criminologique en Afrique. De fait, en 1970, le Docteur Asuni pouvait réaliser à Lagos (Nigeria), le XX^{e} Cours international, consacré au traitement non institutionnel et réunissant des participants des pays africains anglophones.

Le mérite essentiel d'Alphonse Boni est d'avoir ouvert la voie à la connaissance des problèmes criminologiques de l'Afrique Noire, où l'on rencontre tous les types de criminalité : depuis la criminalité traditionnelle dominée par la magie, jusqu'à celle engendrée par la solidarité familiale, ou encore par les conflits de culture, en passant par celle plus banale d'ordre utilitaire et celle liée au progrès technique, allant de l'imprudence à l'organisation. Les enfants, par suite de la brusque transition entre deux cultures, de l'éclatement de la famille coutumière et de l'excès de liberté dans les villes — notamment à Abidjan — sont exposés à la délinquance. Et le problème de la délinquance juvénile retenait l'attention inquiète d'Alphonse Boni.

Cet homme juste et bon devait être fort éprouvé par la mort de son épouse et la fin de sa vie en a été cruellement attristée. Ceux qui, comme moi, les ont bien connus, savent que c'est un admirable roman d'amour qu'ont vécu les deux époux. Ils savent aussi combien la réussite de leur fils — un distingué ambassadeur — et de leurs filles leur ont procuré des satisfactions et de légitime fierté. Mais, Alphonse Boni — je l'ai vu dans son regard, lors de notre dernier Conseil — demeurait atteint par la perte qu'il avait subie. Néanmoins il s'efforçait de participer aux activités internationales. Ainsi le Congrès de l'Association internationale de droit pénal, tenu à Vienne en octobre dernier, fut honoré de sa présence. Au retour de cette rencontre, il est mort à Toulouse le 14 octobre 1989.

Tel a été le destin exemplaire d'Alphonse Boni, dont je suis fier d'avoir été l'ami.

Jean PINATEL

https://doi.org/10.1017/S0003445290008819 Published online by Cambridge University Press

Au cours de l'année 1990, la Société Internationale de Criminologie a eu le grand plaisir de voir honorer les mérites scientifiques de son précédent et de son actuel Président.

Le Prof. Giacomo CANEPA, Professeur Titulaire, Directeur de l'Institut de Médecine Légale de l'Université de Gênes (Italie) et du Centre International de Criminologie Clinique, a été reçu Docteur Honoris Causa de l'Université de Lyon (France). Le Prof. Albert REISS Jr., Professeur à l'Université de YALE, Département de Sociologie (U.S.A.), a reçu la Médaille d'Or BECCARIA décernée par la Société Allemande de Criminologie.

Tous les Membres de notre Société se réjouiront de ces hautes distinctions. Il nous a paru intéressant de demander à la rédaction des Annales Internationales de Criminologie de reproduire le texte des contributions préparées à cette occasion par chaque auteur, chacune traite, en effet, de thèmes d'un intérêt actuel.

Le Secrétaire Général,
Georges PICCA

https://doi.org/10.1017/S0003445290008819 Published online by Cambridge University Press